

## Analyse financière : plaidoyer pour un ratio de soutenabilité patrimonial

Par Olivier Wolf, administrateur territorial

L'analyse financière des collectivités est principalement abordée sous le prisme de la solvabilité au sens de la capacité à rembourser ses dettes, plutôt que celui des actifs qu'elles financent. Pourtant, en parallèle de l'offre de service public, l'accumulation de patrimoine collectif et son maintien en bon état d'utilisation sont des finalités majeures de la gestion locale. Aussi, pour valoriser l'investissement décentralisé, il est proposé de compléter la batterie actuelle de ratios financiers par un indicateur d'actif : la capacité de renouvellement patrimonial (CRP).

Ce ratio, à l'instar du délai de désendettement qui rapporte un flux à un stock, exprimerait le nombre d'année d'autofinancement nécessaire pour assurer la pérennité des équipements existants en termes de maintenance lourde et de nouveaux standards écologiques. Le numérateur serait tiré de l'actif brut (dépenses d'équipement hors subventions) et le dénominateur l'épargne brute (préférée à l'épargne nette afin de neutraliser le mode de financement). L'idée est de rendre possible une comparaison par strate de collectivités. Le récent accès public aux comptes de gestion autorise désormais cette avancée. À titre d'illustration, la CRP des communes du département de Seine-Saint-Denis s'établissait à 41 années en 2023 contre 49 dans les Hauts-de-Seine<sup>1</sup>.

Cette approche reste malheureusement artisanale car elle souffre de nombreux biais ou limites liés aux référentiels de comptabilité publique : l'impossibilité de distinguer l'investissement de premier établissement de celui de renouvellement entraînant des doubles comptes, une comptabilisation au coût historique qui écrase le passé et, enfin, une évaluation de la consommation du capital exagérément rustique.

Dès lors il apparaît nécessaire d'élever singulièrement la consistance et la qualité de l'information publique de référence. En individualisant les flux annuels par nature de comptes, il deviendrait possible de réévaluer les actifs pour les ramener en coût actuel puis d'identifier, en exploitant les travaux de l'INSEE en la matière, la part relevant d'équipements nouveaux. À la suite de quoi, on pourra avancer vers une estimation de la dépréciation annuelle moyenne par pondération de durées de vie standard. En rapprochant cette dernière de l'autofinancement dégagé, une approximation de l'enrichissement/appauvrissement patrimonial de la collectivité deviendra réellement envisageable.

Pour autant, une telle mesure n'épuisera pas le sujet des nombreux biens éternels sans valeur comptable. Si les cathédrales sont totalement amorties, à imaginer qu'elles soient enregistrées dans les comptes, nul ne contestera qu'elles représentent encore une authentique valeur patrimoniale puisqu'elles produisent toujours une utilité socio-économique concrète. La dernière étape sera donc d'affiner l'évaluation en introduisant une grille générique par grandes classes d'actif en sorte d'estimer cette utilité au regard des coûts de remplacement. Ainsi le ratio CRP enrichi offrira un indicateur de pilotage complémentaire incitant les collectivités à mieux maîtriser leur politique de création de richesse collective.

---

<sup>1</sup> Actif de 9.4 K€/h dans le 93 contre 11.9 K€/h et Épargne brute de 228 €/h contre 241 €/h.